

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances le jeudi 8 novembre 2010 à 8h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. La directrice générale adjointe madame Nancy Bérubé est également présente. La conseillère Nathalie Bélanger est absente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement d'emprunt R-2010-137 aqueduc et égout rues St-Elzéar et St-Charles
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance. Il est constaté que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié tel que requis par le code municipal.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2010-11-391 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3. Règlement d'emprunt R-2010-137 aqueduc et égout rues St-Elzéar et St-Charles**

2010-10-392 **CONSIDÉRANT** que l'installation d'une bordure de rue est prévue dans le cadre des travaux du règlement d'emprunt R-2010-137 qui renouvelle les conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues St-Elzéar et Sainte-Charles;

**CONSIDÉRANT** que l'installation desdites bordures de rue sont prévues sur une partie de la rue touchée par les travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un problème éventuel d'écoulement des eaux provenant de la rue se retrouveraient sur le terrain du 49 rue St-Elzéar;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout de bordures de rue s'avère nécessaire pour prévenir l'écoulement éventuel;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le conseil autorise l'ajout de bordures de rue dans le cadre des travaux du règlement d'emprunt R-2010-137 pour un maximum de 10 000\$. Ces travaux seront exécutés par la compagnie Yvon Lachance et Fils inc. tel que recommandé par la firme BPR Groupe-Conseil.

**4. Période de questions**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**5. Fermeture de la séance**

2010-10-393

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Nancy Bérubé  
Directrice générale adjointe et sec.-trésorière